

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1248

28 mai 2013

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	59858	Lux Special Refect S.à r.l.	59870
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.	59859	Meyers S.A.	59863
Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l.	59858	Mikado S.A.	59864
Aero-Design	59858	Mountain Investments S.A.	59864
AIG/Lincoln Western Europe (Luxem- bourg) S.à r.l.	59858	Nautica S.A.	59858
BluO Nebra S.à r.l.	59861	New CBP Import-Export S.à r.l.	59864
Bonacapital Family Office S.A.	59861	New Concept Constructions S.à r.l.	59863
Bonnier Treasury S.A.	59859	Nomade S.à r.l.	59902
C 6 S.A.	59860	Officio International S.A.	59864
Cafe Place des Rochers Sarl	59861	Palace Walk Sarl	59863
Chajoda S.C.I.	59859	Parlam Invest Holding SPF S.A.	59860
Effeta Spf S.A.	59863	Perfin S.A.	59864
Eltato S.à r.l.	59861	Pervinage S.à r.l.	59904
Ergoshop Benelux S.à r.l.	59862	Petronilla Investments S.A.	59865
Européenne de Participations Financières et Industrielles	59904	Pine Tree S.A.	59865
Findus Equity Co S.à r.l.	59862	Pine Tree S.A.	59865
First Innovation Holding S.A.	59862	SL-xIP S.à r.l.	59898
Free Record Shop Luxembourg S.à r.l. ...	59865	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.	59862
Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	59868	Tamia S.A.	59865
KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A.	59873	The Glove Technology	59885
		Tradeka Two International S.à r.l.	59883
		Truc S.A.	59859
		Vanda Property S.A.	59860

Advent Regulus (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043456/10.

(130053235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043476/9.

(130052964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Aero-Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 168.293.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043479/10.

(130053040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043485/10.

(130053119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Nautica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 99.570.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 25. März 2013 um 11.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013046305/15.

(130056569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.951.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013046563/12.

(130056768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Chajoda S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4808 Rodange, 72, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg E 3.053.

DISSOLUTION

Assemblée Générale du 7 mars 2013 à 14.00h Réf.: E3053

En présence des 3 associés nous avons pris la décision d'un commun accord lors de l'Assemblée Générale du 7 mars 2013 tenue au siège social 72 Chemin de Brouck à L-4808 Rodange, de dissoudre et de clôturer volontairement la Société CHAJODA SCI (E3053).

Rodange, le 7 mars 2013.

Chantal Martinelli / Joseph Bouché / David Bouché

Les associés

Référence de publication: 2013046537/15.

(130056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.605.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2013

Monsieur Rolf BERGLUND a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bonnier Treasury S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013046621/14.

(130057412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Truc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013047012/13.

(130057076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Parlam Invest Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.337.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 juin 2012 tenue de manière extraordinaire au siège social à Luxembourg.

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambrosien, Monsieur Brunello Donati et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs de la Société et HRT Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an.

Le mandat des Administrateurs ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2013047091/19.

(130057300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.826.

—
RECTIFICATIF

Erreur sur la date du mandat d'administrateur.

Celui-ci remplace le dépôt initial du dépôt enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2013 référence du dépôt initial numéro L130056252

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 avril 2013

1. La démission de Madame Séverine DESNOS avec effet au 9 avril 2013.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- Monsieur Simon Pierre SAVERYS (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 9 avril 2013.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013047021/19.

(130057118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

C 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.512.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2012

Décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2012:

Le remplacement du commissaire aux comptes de PKF Abax Audit par Compliance & Control est approuvé, Compliance & Control, avec son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.482.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013047177/16.

(130058007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

BluO Nebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 147.598.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. April 2013.

Für die BluO Nebra S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013047159/14.

(130058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Bonacapital Family Office S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Bonacapital Family Office S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour Bonacapital Family Office S.A.

Référence de publication: 2013047160/13.

(130057759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Cafe Place des Rochers Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 169.526.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2013

Première résolution

Est nommée gérante technique de la société, Madame Maria José REBELO LOPES, née le 22 juin 1965 à Vila Real (P), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 157, Avenue Salentiny, en remplacement de Luisa DOS SANTOS GONCALVES, serveuse, née le 5 mai 1964 à Lisbonne (P), demeurant à L-7595 Reckange, 13, rue de Septfontaines.

Elle a tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait et passé à Esch-sur-Sûre, le 20 mars 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013047192/15.

(130057736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 159.558.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 février 2013

L'associé unique de la société Eltato S.à r.l. a décidé de transférer le siège de la société de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013047262/12.

(130057761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Ergoshop Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERGOSHOP BENELUX SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013047265/11.

(130057973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Findus Equity Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047274/13.

(130057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

First Innovation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.631.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 08. April 2013 in Luxembourg

Der Verwaltungsrat

nimmt die Amtsniederlegung von Herrn Wilfried UEBERHOFEN, geb. am 04.12.1960 in D-Furthermühle, beruflich ansässig in Couvenstraße 2, D-40211 Düsseldorf, als Verwaltungsrat mit sofortiger Wirkung an.

Luxembourg, den 08.04.2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013047276/13.

(130057898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.707.800,10.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 Octobre 2012 que M. Vitor Murteira a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour la société Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.

Paul CRAMER

Référence de publication: 2013045256/15.

(130054901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Effeta Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.157.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gérard Deprez, ingénieur technicien, demeurant 95, Engelendalelaaan à B-8310 Assebroek-Brugge, Monsieur Eric Tazzieri, employée privée, avec adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013047259/18.

(130057945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Palace Walk Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.728.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2013047485/10.

(130057815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 4, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 43.564.

—
Il résulte du conseil d'administration de la Société tenu en date du 3 décembre 2012 que:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommée en tant que réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la société à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013047465/15.

(130057706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

New Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 157.905.

—
Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norberto FERREIRA MARQUES / Nuno Miguel MATEUS MARQUES

Le gérant Administratif / Le gérant Technique

Référence de publication: 2013047476/11.

(130057852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

New CBP Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 24.698.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013047475/10.

(130058072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 123.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047470/10.

(130058074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Mikado S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.231.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
en remplacement de la 1^{ère} version du 28.02.2013 et portant le numéro de dépôt initial au RCS: L130035328.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013047466/11.

(130057637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Officio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.763.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013047481/12.

(130058044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Perfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PERFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2013047496/12.

(130057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pine Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 152.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047500/10.

(130058158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pine Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 152.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047501/10.

(130058159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 116.255.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047497/10.

(130058176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013047582/12.

(130057783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Free Record Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 14, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 56.432.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Free Record Shop Holding N.V., a company duly organized and validly existing under the law of The Netherlands, having its registered office at 55 Essebaan, NL-2908 LJ Capelle aan den IJssel, The Netherlands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the company "Free Record Shop Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with share capital of EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euros sixty-eight), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 56.432 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Camille HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, on 26 September 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 December 1996, number 636, pages 30514 and seq.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 April 2010, number 796, pages 38205 and seq.

I.- The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 14, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company;
3. Removal of Title V (Supervision) - article 12 of the articles of association of the Company relating to the supervision of the Company and subsequent renumbering of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 14 rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its head office in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

It is resolved to remove the Title V (Supervision) - article 12 of the articles of association of the Company relating to the supervision of the Company and to subsequently renumber the articles of association of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Free Record Shop Holding N.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 55 Essebaan, NL-2908 LJ Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société "Free Record Shop Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dotée d'un capital social de EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.432 (la "Société"),

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 décembre 1996, numéro 636, pages 30514 et s.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2010, numéro 796, pages 38205 et s.

I.- L'Associé Unique représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 14, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Suppression du Titre V (Surveillance) - article 12 des statuts de la Société relatif à la surveillance de la Société et renumérotation subséquente des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 14, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

Il est décidé de supprimer le Titre V (Surveillance) - article 12 des statuts de la Société relatif à la surveillance de la Société et de renumérotter en conséquence les statuts de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Roberdeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2013. LAC/2013/7163. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042656/121.

(130052115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 746.012.500,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of March.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.265,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 March 2013.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.251 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 December 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 730 dated 15 April 2011, page 35010.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notaries residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 September 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2830 dated 21 November 2012, page 135808.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-) so as to bring it from its current amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500.-) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"), to an amount of seven hundred forty-six million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 746,012,500.-) represented by twenty-nine million eight hundred and forty thousand five hundred (29,840,500) Shares, by cancellation of one million (1,000,000) Shares (the "Cancelled Shares");

2. Decision to repay to Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.265, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") an amount of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company, as amended and restated from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-) so as to bring it from its current amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500.-) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"),

to an amount of seven hundred forty-six million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 746,012,500.-) represented by twenty-nine million eight hundred and forty thousand five hundred (29,840,500) Shares, by cancellation of one million (1,000,000) Shares (the "Cancelled Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to repay to the Sole Shareholder an amount of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 746,012,500.- (seven hundred forty-six million twelve thousand and five hundred Euros) represented by 29,840,500 (twenty-nine million eight hundred and forty thousand five hundred) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265,

ici représentée par Melle Andreea Antonescu, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 mars 2013.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.251 (la «Société»), constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 en date du 15 avril 2011, page 35010.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche Moutrier, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaires de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2830 en date du 21 novembre 2012, page 135808.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de sept-cent soixante et onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771,012,500.-) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents quarante-six millions douze mille

cinq cents Euros (EUR 746.012.500,-) représenté par vingt-neuf millions huit cent quarante mille cinq cents (29.840.500) Parts Sociales, par l'annulation de un million (1.000.000) de Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»);

2. Décision de repayer à Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265, associé unique de la Société (l' «Associé Unique») un montant de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société, tels que modifiés et refondus (les «Statuts»), afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept-cent soixante-et-onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771.012.500,-) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents quarante-six millions douze mille cinq cents Euros (EUR 746.012.500,-) représenté par vingt-neuf millions huit cent quarante mille cinq cents (29.840.500) Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de repayer à l'Associé Unique un montant de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 746.012.500,- (sept cent quarante-six millions douze mille cinq cents Euros) représenté par 29.840.500 (vingt-neuf millions huit cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2013. Relation: DIE/2013/3441. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042719/149.

(130051843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Lux Special Reflect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 176.253.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard DAINVILLE, né à La Louvière (Belgique) le 19 janvier 1958, demeurant à L-7305 Müllendorf, 66A, rue de l'Alzette,

et son fils

2) Monsieur Charles Edouard DAINVILLE, né à Libramont (Belgique) le 5 septembre 1991, demeurant à B-6820 Sainte Cécile, 10, rue de Chassepierre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"Lux Special Refect S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Windhof (Commune de Koerich).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de € 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une

part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Bernard DAINVILLE, le comparant sub 1)	61 parts
2.- Par Monsieur Charles Edouard DAINVILLE, le comparant sub 2)	64 parts
TOTAL: CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES.	125 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 2, rue de l'Industrie.

- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane RECTEM, né à Braibant (Belgique) le 26 février 1964, demeurant à F-08110 Carignan, 17, Promenade des Remparts.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard DAINVILLE, né à La Louvière (Belgique) le 19 janvier 1958, demeurant à L-7305 Müllendorf, 66A, rue de l'Alzette.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DAINVILLE B., DAINVILLE C., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/03/2013. Relation: EAC/2013/4385. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042750/133.

(130052003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.309.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

- "KKR Retail Partners S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, private employee, residing in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 March 2013, and

- "KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated on the 26th of March 2013 by the under-signed notary,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by KKR Retail Partners (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandite).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized Capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million euros (EUR 1,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by KKR Retail Partners (Luxembourg) S.a r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of March at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- KKR Retail Partners (Luxembourg) S.a r.l., prenamed	1 Management Share
2.- KKR Retail Partners S.a r.l., prenamed	30,999 Ordinary Shares
Total	31,000 Shares

The value of the thirty-one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Melanie Jacobs, born on 17 September 1984 in Sarreguemines (France), private employee, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

- Markus Trierweiler, born on 11 February 1969 in Trier (Germany), private employee, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

- Dr. Jan Könighaus, born on 14 November 1972 in Pinneberg (Germany), private employee, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

II. The registered office of the Company shall be 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- "KKR Retail Partners S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, de résidence à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mars 2013, et

- "KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 26 mars 2013 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mars 2013.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du Gérant Commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31,000.00), représenté par trente mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient adminis-

trateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité
2.- KKR Retail Partners S.à r.l., prénommée	<u>30.999 Actions Ordinaires</u>
Total	31.000 actions

Les trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Melanie Jacobs, née le 17 septembre 1984 à Sarreguemines (France), employé privé, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- Markus Trierweiler, né le 11 février 1969 à Trier (Allemagne), employé privé, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg (Allemagne), employé-privé, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Dont acte, passé à Bascharage, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4173. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013043787/552.

(130053211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Tradeka Two International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.533.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of «TRADEKA TWO INTERNATIONAL S.A R.L.», (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B number 133.533, incorporated by deed enacted on November 8, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated December 13, 2007, Nr 2896 and whose articles have never been amended.

The meeting is opened at 10 o'clock am, with Maître Catherine Desso, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 2,478,258 (two million four hundred seventy eight thousand two hundred fifty eight) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Desso
- Mr Andrew Townend
- Mr Shaun Johnston

managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «TRADEKA INTERNATIONAL S.A R.L.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 132.999, constituée suivant acte reçu le 27 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 28 novembre 2007, N° 2738 et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 18 janvier 2008, N° 142.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 2.478.258 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-huit) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoï
- Monsieur Andrew Townend
- Monsieur Shaun Johnston

gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9544. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013042880/125.

(130051802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

The Glove Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "The Glove Technology", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 161184, (the "Company"), incorporated by deed of Me Anja HOLTZ, notary then residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg, on April 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1760 of August 3, 2011,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Anja HOLTZ, now residing in Esch/Alzette, on January 29, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The meeting elects Me Maria FARALDO TALMON, lawyer, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the company, in order to transform it from a limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public limited company ("société anonyme" - S.A.);

3. Change of the name of the Company into "The Glove Technology";

4. Discharge to the manager of the Company;

5. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company;

6. Listing of the shares of the Company to stock exchange markets;

7. Statutory appointments;

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their sharequotas held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public limited company ("société anonyme" - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company.

The meeting decides that the one thousand (1,000) current sharequotas are replaced by one million (1,000,000) shares without par value.

Each shareholder will receive one thousand (1,000) "S.A. shares" against one (1) "S.à r.l. sharequota".

Report of the auditor

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies such change of form has been supervised by "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.", a private limited liability company, with registered office in L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Erik SNAUWAERT.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Based on our review performed, as described before, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be created as remuneration, being 1.000.000 shares without nominal value each representing 1/1.000.000 of the net equity of the company, amounting as per 31/10/2012 to 69.333.942 EUR."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the company into "The Glove Technology".

Third resolution

The meeting resolves to give full discharge to the manager until today for the accomplishment of his mandate.

Fourth resolution

The meeting decides:

- to amend the corporate purpose in order to give the wording as reproduced in article 3 of the restated by-laws; and
- to proceed, in order to reflect the foregoing, to a full restatement of the articles of association and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "The Glove Technology" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may create, develop, own, license, buy, sell or use any intellectual property rights, such as, for example, software copyrights, licences, patents, brands, designs, models and internet domain names.

The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at eleven million three hundred eighteen thousand two hundred and four Euros (11,318,204.- EUR), represented by one million (1,000,000) shares without par value.

The Company shall have an authorised capital of fifteen million two hundred seventy nine thousand five hundred seventy five Euros (15,279,575.- EUR), represented by one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares without par value.

The board of directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the minutes of the extraordinary general shareholders' meeting held on February 22, 2013.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The board of directors is authorised to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the board of directors is also authorized to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares without par value, without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription. The board of directors is hereby authorized to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorized capital. The board of directors is authorized to determine the conditions under which the options will be granted.

The board of directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an option-holder. The board of directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any. When the board of directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the board of directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company will be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 § 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may issue from time to time bonds in registered form only and in such denomination, payable in such manner and upon such terms and conditions as it shall decide.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of the month of June at 12:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;

- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and shall choose from among its members a managing director ("Administrateur délégué"). It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the managing director ("Administrateur délégué"), or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the managing director ("Administrateur délégué") shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the managing director ("Administrateur délégué"), or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director ("Administrateur délégué") or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which can not be shareholders.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise the Board of Directors to list the shares of the Company to the Luxembourg stock exchange - Euro MTF Market, under the third regime foreseen by Part IV of the Law implemented on 10 July 2005 the EU Council regulation 2003/71/EC dated 4 November 2003 relating to the prospectus to be published in relation with public stock exchange listing, setting up a Luxembourg specific regime applying to admissions of securities to trading on a market which is not included in the list of regulated markets published by the European Commission.

The meeting also resolves to authorise the Board of Directors to list the shares of the Company on any stock exchange it deems appropriate, under the condition that such a listing is compatible with the listing at the Luxembourg Stock Exchange - Euro MTF Market.

Sixth resolution

The meeting resolves to fix the number of the members of the Board of Directors at five (5).

Are appointed as directors:

1. Mr. Patrick HAMPE, born on March 21, 1954 in Mouscron (Belgium), residing at 622, Sukhumvit Road, Klongton, Klongtoey, Bangkok, 10110 (Thailand);
2. Dato Dr. Zainuddin MD WAZIR, born March 25, 1958 in Perak (Malaysia), at Tanjung Beach Condo, Blok 535-G-1, Jalan Tanjung Bungah, 11200 Pulau Pinang, PNG (Malaysia);
3. Mr. Claude PEYROT, born on February 27, 1933 in Nice, France, residing at 1, rue Bude, F-75004, Paris
4. Mr. Choo Bin CHUAH, born on August 7, 1961 in Pulau Pinang (Malaysia), residing at 119-5-2 Persiaran Bayan Indah, Putra Marine, 11900, Bayan Lepas, Pulau Pinang (Malaysia); and
5. Mr. Tun Haji Abdullah bin Haji Ahmad BADAWI, born on November 26, 1939 in Pulau Pinang (Malaysia), residing at Lot 65, Seksyen 60, Persiaran Mahameru, Bandar Kuala Lumpur, 50480 Kuala Lumpur (Malaysia).

The mandates of the directors will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Eighth resolution

The meeting resolves to appoint "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.", a private limited liability company, established and having its registered office in L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 52610, as statutory auditor as required by the law about S.A. companies.

The mandate of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "The Giove Technology", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161184, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, le 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1760 du 3 août 2011,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ, maintenant de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Maître Maria FARALDO TALMON, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.);

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en "The Giove Technoigy";

4. Décharge au gérant de la Société;

5. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

6. Cotation des actions de la Société sur un marché de négociation de valeurs mobilières;

7. Nominations statutaires;

8. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société.

L'assemblée décide que les mille (1.000) parts sociales actuelles sont remplacées par un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale.

Chaque associé recevra mille (1.000) "actions S.A." en échange d'une (1) "part sociale S.à r.l."

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Erik SNAUWAERT.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur la base de nos diligences, comme décrit précédemment, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est à dire 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, chacune représentant 1/1.000.000 de la situation nette de la société, d'une valeur de EUR 69.333.942 au 31/10/2012."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en "The Glove Technology".

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge à la gérante de la Société pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé:

- de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur reproduite dans l'article 3 des statuts refonds; et
- de procéder, afin de refléter ce qui précède, à une refonte totale des statuts et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "The Glove Technology" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra posséder, concéder, acheter, vendre ou utiliser des droits intellectuels tels que, par exemple, des copyrights sur des logiciels, des licences, des brevets, des marques, des dessins, des modèles et des noms de domaine sur Internet.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à onze millions trois cent dix-huit mille et deux cent quatre euros (11.318.204,- EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale.

La Société a un capital autorisé de quinze millions deux cent soixante dix neuf mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 15.279.575,00) représenté par un million trois cinquante mille (1.350.000) actions sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 22 février 2013.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions sans valeur nominale, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites

options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives uniquement.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société pourra émettre de temps à autre des obligations sous une forme nominatives uniquement et une dénomination, payable d'une certaine manière et selon certains termes et conditions qui seront fixées.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;

- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et devra choisir parmi ses membres un administrateur délégué. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de l'administrateur délégué ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut

à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, l'administrateur délégué aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur délégué, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne pourront pas être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration afin de faire coter les actions de la Société à la Bourse de Luxembourg - Marché Euro MTF, conformément au régime prévu par la partie IV de la loi du 10 juillet 2005 portant transposition de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation établissant un régime spécifique à Luxembourg applicable aux admissions de valeurs mobilières à la négociation sur un marché situé ou opérant sur le territoire du Luxembourg et ne figurant pas sur la liste des marchés réglementés publiée par la Commission européenne.

L'assemblée a aussi décidé d'autoriser le Conseil d'Administration afin de coter les actions de la société sur n'importe quel marché qu'il jugera approprié, pour autant que cette cotation soit compatible avec une cotation à la Bourse de Luxembourg - Marché Euro MTF.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à cinq (5).

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Patrick HAMPE, né le 21 mars 1954 à Mouscron (Belgique, résident à 622, Sukhumvit Road, Klongton, Klongtoey, Bangkok, 10110 (Thaïlande);
2. Dato Dr. Zainuddin MD WAZIR, né le 25 mars 1958 à Perak (Malaisie), résident à Tanjung Beach Condo, Blok 535-G-1, Jalan Tanjung Bungah, 11200 Pulau Pinang, PNG (Malaisie);
3. Monsieur Claude PEYROT, né le 27 février 1933 à Nice, France, résidant à 1, rue Bude, F-75004 Paris;
4. Monsieur Choo Bin CHUAH, né le 7 août 1961 à Pulau Pinang (Malaisie), and résident à 119-5-2 Persiaran Bayan Indah, Putra Marine, 11900, Bayan Lepas, Pulau Pinang (Malaisie); et
5. Monsieur Tun Haji Abdullah bin Haji Ahmad BADAWI, né le 26 novembre 1939 à Pulau Pinang (Malaisie), résidant à Lot 65, Seksyen 60, Persiaran Mahameru, Bandar Kuala Lumpur, 50480 Kuala Lumpur (Malaisie).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de nommer "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52610, à la fonction de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, M. FARALDO TALMON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013 LAC/2013/8718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013044059/663.

(130053170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.857,11.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of March.

Before us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.584;

Cairneagle Nominees Limited, a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at Victory House, 99-101 Regent Street, London W1B 4RS, United Kingdom, registered with the Companies House London under number 04214606.

Mr. Alexander Wood, residing at Little Paddock, Gorelands Lane, Chalfont St Giles, Buckinghamshire HP8 4HQ, United Kingdom.

Mr. Alexander Pilsworth, residing at 24, Queens Park Rise, Brighton BN2 9ZF, United Kingdom.

Mr. Glynn Bourne, residing at 78, Croxted Road, West Sulwich, London SE21 8NP, United Kingdom.

Mr. Henry Mlynarski, residing at 2600 Kenilworth Avenue, Wilmette, Illinois 60091, United States of America

Mr. James Talbot, residing at 20, Wharton Drive, Chelmsford, Essex CM1 6BF, United Kingdom.

Mr. Nazaar Molokhia, residing at 2 Inglewood Mews, Inglewood Road, London NW6 1QY, United Kingdom.

Mr. Peter Fenichel, residing at 23 Margareta Terrace, London SW3 5NU, United Kingdom.

Mr. Robert Reynolds residing at 47, Sloane Gardens, London SW1W 8ED, United Kingdom.

All represented by Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seals, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by SL-x IP S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 12 April, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1616 of 19 July, 2011, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a corporate capital of EUR 16,964.25- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.266 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 25 July, 2012, published in Mémorial C number 2331, page 111867, on September 19, 2012 (the "Articles").

The appearing parties, represented as above stated, being the Shareholders of the Company recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To appoint Mr. Robert DiFazio as Non-Palamon Board Member, to act as Chairman of the Board of the Company according to articles 8.7. of the last available articles of association of the Company;

2. To increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and ninety-two euro and eighty-six cents (EUR 892.86) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand and nine hundred and sixty-four euro and twenty-five cents (EUR 16,964.25) divided into one million six hundred and ninety-six thousand and four hundred and twenty-five (1,696,425) shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, up to an amount of seventeen thousand and eight hundred and fifty-seven euro and eleven cents (EUR 17,857.11);

3. To issue eighty-nine thousand and two hundred and eighty-six (89,286) shares (the "New Shares") so as to raise the total number of shares to one million seven hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven (1,785,711) shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting;

4. To accept the subscription and full payment of eighty-nine thousand and two hundred and eighty-six (89,286) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, by Mr. Robert DiFazio;

5. To Amend the Company's articles of association number 5.1. to reflect the above changes;

6. Miscellaneous.

After the foregoing, the appearing parties were approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decided to appoint Mr. Robert DiFazio as Non-Palamon Board Member, to act as Chairman of the Board of the Company according to articles 8.7. of the last available articles of association of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and ninety-two euro and eighty-six cents (EUR 892.86), in order to raise it from its current amount of sixteen thousand and nine hundred and sixty-four euro and twenty-five cents (EUR 16,964.25), divided into one million six hundred and ninety-six thousand and four hundred and twenty-five (1,696,425 shares), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, up to an amount of seventeen thousand and eight hundred and fifty-seven euro and eleven cents (EUR 17,857.11).

Third resolution

The meeting decided to issue eighty-nine thousand and two hundred and eighty-six (89,286) shares (the "New Shares") so as to raise the total number of shares to one million seven hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven (1,785,711) shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Fourth resolution

Thereupon, Palamon Securities IP Holdings S.a r.l., Cairneagle Nominees Limited, Mr. Alexander Wood, Mr. Alexander Pilsworth, Mr. Glynn Bourne, Mr. Henry Mlynarski, Mr. James Talbot, Mr. Nazaar Molokhia, Mr. Peter Fenichel, Mr. Robert Reynolds, all together represented by Flora Gibert prenamed professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on March 18, 2013, waived their preferential subscription right with reference to the aforementioned increase of share capital.

The 89,286 new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed as follows:

Mr. Robert DiFazio, born on December 12, 1955, in New York, United States of America, professionally residing at c/o Jeffrey E. Shulman, Shulman Jones & Company, 287 Bowman Avenue, Purchase, New York 10577, here represented by Flora Gibert professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, has declared to subscribe to the eighty-nine thousand and two hundred and eighty-six (89,286) new shares and to entirely pay them at a total price of EUR 892.86 by payment in cash.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

The amount of eight hundred and ninety-two euro and eighty-six cents (EUR 892.86) has been allocated to the share capital.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decided to amend Article 5.1 of the Articles, which will now be read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at seventeen thousand and eight hundred and fifty-seven euro and eleven cents (EUR 17,857.11) divided into one million seven hundred and eighty-five thousand and seven hundred and eleven shares (1,785,711 shares), with a par value of 0.01 euro (one cent) each.

5.2. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the premium account and the special reserve account may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-, which includes the fixed registration fee of EUR 75 due in accordance with the Law of December 19th, 2008.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars

Pardevant, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Palamon Securities IP Holdings S.à r.l. une société établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.584;

Cairneagle Nominees Limited, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège à Victory House, 99-101 Regent Street, Londres W1B 4RS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro 04214606. Mr. Alexander Wood, résidant à Little Paddock, Gorelands Lane, Chalfont St Giles, Buckinghamshire HP8 4HQ, Royaume-Uni.

Mr. Alexander Pilsworth, résidant à 24, Queens Park Rise, Brighton BN2 9ZF, Royaume-Uni.

Mr. Glynn Bourne, résidant à 78, Croxted Road, West Sulwich, Londres SE21 8NP, Royaume-Uni.

Mr. Henry Mlynarski, résidant à 2600 Kenilworth Avenue, Wilmette, Illinois 60091, Etats-Unis d'Amérique.

Mr. James Talbot, résidant à 20, Wharton Drive, Chelmsford, Essex CM1 6BF, Royaume-Uni.

Mr. Nazaar Molokhia, résidant à 2 Inglewood Mews, Inglewood Road, Londres NW6 1QY, Royaume-Uni.

Mr. Peter Fenichel, résidant à 23 Margaretta Terrace, Londres SW3 5NU, Royaume-Uni.

Mr. Robert Reynolds résidant à 47, Sloane Gardens, Londres SW1W 8ED, Royaume-Uni.

représentés par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seings privés qui, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par SL-x IP S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1616 du 19 juillet 2011, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 16.964,25 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.266 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés depuis la constitution de la Société lors d'un acte passée devant Maître Henri Hellicx suivant acte reçu le 25 juillet, 2012, publié au Mémorial C numéro 2331, page 111867 du 19 septembre 2012 (les "Statuts").

Lesquelles comparants, représentées comme indiqué ci-dessus, en leurs qualités d'associés de la Société, reconnaissent avoir été dûment informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Election de M. Robert DiFazio, en tant que membre non-Palamon du conseil de gérance, d'agir comme président du conseil d'administration de la Société suivant l'article 8.7. des derniers statuts coordonnés disponibles de la Société;

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze euro et quatre-vingt-six cent (EUR 892,86) afin d'augmenter son montant actuel de seize mille neuf cent soixante quatre et vingt-cinq cent (EUR 16.964,25) divisé en un million six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq (1.696.425) parts sociales, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, à un montant de dix sept mille huit cent cinquante sept euro et onze cent (EUR 17.857,11);

3. Emission de quatre vingt neuf mille deux cent quatre-vingt-six (89.286) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") et, par conséquent, d'augmenter le nombre total de Parts Sociales à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze (1.785.711) actions, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales existantes et donnant droit aux dividendes à daté du jour de cet assemblé générale extraordinaire;

4. Acceptation de souscription et paiement complet de quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (89.286) Parts Sociales de la Société avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, par M. Robert DiFazio;

5. Modification de l'article 5.1. des Statuts de la Société pour refléter les changements susmentionnés;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élire M. Robert DiFazio, en tant que membre non-Palamon du conseil de gérance, d'agir comme président du conseil de la Société suivant l'article 8.7. des derniers statuts coordonnés disponibles de la Société;

Deuxième résolution

L'assemblée acte l'augmentation de capital de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze euro et quatre-vingts six cent (EUR 892,86) afin d'augmenter son montant actuel de seize mille neuf cent soixante-quatre et vingt-cinq cent (EUR 16.964,25) divisé en un million six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq (1.696.425) Parts Sociales, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, à un montant de dix-sept mille huit cent cinquante sept euro et onze cent (EUR 17.857,11);

Troisième résolution

L'assemblée décide d'émettre quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (89.286) Nouvelles Parts Sociales et, par conséquent, d'augmenter le nombre total de Parts Sociales à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze (1.785.711) Parts Sociales, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales existantes et donnant droit aux dividendes à daté du jour de cet assemblé générale extraordinaire;

Quatrième résolution

Comparaissent Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., Cairneagle Nominees Limited, M. Alexander Wood, M. Alexander Pilsworth, M. Glynn Bourne, M. Henry Mlynarski, M. James Talbot, M. Nazaar Molokhia, M. Peter Fenichel, M. Robert Reynolds, tous ensemble représentés par Flora Gibert prénommée demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu des procurations délivrés en date du 18 mars 2013, renoncent à leur droit de souscription préférentiel se référant à l'augmentation de capital susmentionné, de 89.286 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, souscrites comme suit:

Ensuite, M. Robert DiFazio, né le 12 décembre 1955, à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à c/o Jeffrey E. Shulman, Shulman Jones & Company, 287 Bowman Avenue, Purchase, New York 10577, représenté par Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare souscrire au quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (89.286) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement en espèces à un prix total de EUR 892,86.

Le montant ci-dessus a été mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le montant de huit cent quatre-vingt-douze euro et quatre-vingt-six cent (EUR 892,86) a été alloué au capital.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.1. des Statuts est modifié comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille huit cent cinquante-sept euro et onze cent (EUR 17.857,11) divisé en un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze (1.785.711) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.

5.2. En plus du capital social un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées De la même manière, en plus du capital social et du compte de prime d'émission, il peut être créé un compte de réserve spécial sur lequel tout détenteur de parts sociales de la Société peut placer de l'actif qui ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales. A la condition que des comptes intermédiaires à jour aient été rédigés et que les dits comptes intermédiaires confirme la disponibilité des actifs concernés conformément au droit applicable, l'avoir placé sur ce compte de primes ainsi que du compte de réserve spécial est à la disposition du conseil de gérance ainsi que de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant afin de payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du Jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14398. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013044035/218.

(130053165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Nomade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.640.

L'an deux mil treize, le sept mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hubert MARGNAT, retraité, né à Marseille (France) le 23 juin 1948, résidant au 19, Rue du Grand-Pré, CH-1299 Crans-près-Céligny (Suisse),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 février 2013.

2) Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, sans profession, née à Marseille (France) le 15 décembre 1950, résidant au 19, Rue du Grand-Pré, CH-1299 Crans-près-Céligny (Suisse),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 21 février 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société NOMADE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2200 du 5 septembre 2012;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (375.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR) par l'émission de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS (37.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

- Monsieur Hubert MARGNAT, prénommé, cinquante-deux (52) parts sociales,

- Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, prénommée, trente-sept mille quatre cent quarante-huit (37.448) parts sociales,

Total: trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales.

Libération

1) Monsieur Hubert MARGNAT, prénommé, a déclaré avoir libéré intégralement les cinquante-deux (52) parts sociales par un apport en nature consistant en:

a) TROIS CENT SOIXANTE-SEPT (367) actions de la société anonyme de droit français SOCIETE FRANÇAISE DES PRODUITS TARTRIQUES MANTE S.A, ayant son siège social au 195, Avenue de la Madrague de Montredon, F-13009, Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 056 801 608.

Il résulte d'un certificat daté du 11 janvier 2013 et émis par le Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la société "SOCIETE FRANÇAISE DES PRODUITS TARTRIQUES MANTE S.A," que:

«- Monsieur Hubert MARGNAT, retraité, né le 23 juin 1948 à Marseille (France), demeurant à Rue du Grand-Pré, 19, 1299 Crans-près-Céligny, Suisse, est propriétaire de 367 actions de la SOCIETE FRANÇAISE DES PRODUITS TARTRIQUES MANTE S.A, soit 1,36% du capital social total.

- lesdites actions apportées sont entièrement libérées.

- Monsieur Hubert MARGNAT est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer.

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune action n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs.

- selon la loi française et l'agrément obtenu le 22 octobre 2012 conformément à l'article 10 des statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles à la S.à.r.l NOMADE ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B170640.

- les 367 actions apportées de la société SOCIETE FRANÇAISE DES PRODUITS TARTRIQUES MANTE S.A sont estimées à 2.464,- euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le rapport d'évaluation de Maître BELNET qui restera ci-annexé.

- A la date d'aujourd'hui, les actifs de la société ne donnent pas lieu à des corrections de valeur qui seraient dues à des dépréciations durables et permanentes.

- Jusqu'à ce jour, le soussigné n'a pas connaissance d'événements qui se seraient produits ou seraient sur le point de se produire et qui auraient un impact significatif sur l'évaluation effectuée dans le cadre de l'apport autre qu'en numéraire.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.»

b) DIX (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français MYNO, ayant son siège social au 318, rue du Mourex - Pitegny - 01170 Gex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 528 946 825.

Il résulte d'un certificat daté du 21 février 2013 et émis par la gérante de la société à responsabilité limitée de droit français MYNO que:

«- Monsieur Hubert MARGNAT, retraité, né le 23 juin 1948 à Marseille (France), demeurant à Rue du Grand-Pré, 19, 1299 Crans-près-Céligny, Suisse, est propriétaire de 10 parts sociales de la société à responsabilité limitée MYNO, soit 0,002% du capital social total.

- Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, sans profession, née le 15 décembre 1950 à Marseille (France), demeurant à Rue du Grand-Pré, 19, 1299 Crans-près-Céligny, Suisse, est propriétaire de 428.270 parts sociales de la société à responsabilité limitée MYNO, soit 99,99% du capital social total.

- lesdites parts sociales apportées sont entièrement libérées.

- Monsieur Hubert MARGNAT et Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, sont les seuls ayants-droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer respectivement pour chacun d'entre eux.

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune part sociale n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs.

- selon la loi française et l'agrément obtenu le 31 janvier 2013 conformément à l'article 12 des statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles à la S.à.r.l NOMADE ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 170640.

- les 428.280 parts sociales apportées de la société à responsabilité limitée MYNO sont estimées à 1.821.014,-euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le rapport d'évaluation de Maître BELNET qui restera ci-annexé.

- A la date d'aujourd'hui, les actifs de la société ne donnent pas lieu à des corrections de valeur qui seraient dues à des dépréciations durables et permanentes.

- Jusqu'à ce jour, la soussignée n'a pas connaissance d'événements qui se seraient produits ou seraient sur le point de se produire et qui auraient un impact significatif sur l'évaluation effectuée dans le cadre de l'apport autre qu'en numéraire.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.»

2) Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, prénommée, a déclaré avoir libéré intégralement les trente-sept mille quatre cent quarante-huit (37.448) parts sociales par un apport en nature consistant en 428.270 parts sociales de la société à responsabilité limitée MYNO, précitée.

L'apport en nature effectué par Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT est évalué à un montant total de UN MILLION HUIT CENT VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS (EUR 1.820.971), tel qu'il résulte du certificat émis par la gérante de la société à responsabilité limitée de droit français MYNO en date du 21 février 2013, mentionné ci-avant.

La valeur totale des titres apportés par les comparants est évaluée tel qu'il résulte des certificats mentionnés ci-dessus à UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROISMILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (EUR 1.823.478).

Les comparants déclarent en outre que cet apport est réparti comme suit:

- Le montant de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 375.000) est affecté au compte capital de la société.

- Le montant de UN MILLION QUATRE CENT DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (EUR 1.410.978) est affecté au compte prime d'émission de la société.

- Le montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 37.500) est affecté au paiement d'une soulte envers les associés ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des parts sociales nouvellement attribuées à concurrence de CINQUANTE-DEUX EUROS (52.-EUR) pour Monsieur Hubert MARGNAT et de TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT EUROS (37.448.-EUR) pour Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT.

Lesdits rapports, procurations et certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR) représenté par QUARANTE MILLE (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (2.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11081. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043896/134.

(130053637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 294.967.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043923/11.

(130052915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 avril 2012

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre HOFFMANN (adresse professionnelle: 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN

Associé-gérant

Référence de publication: 2013046088/14.

(130056393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.
